



La lettre d'Afrique centrale

Cameroun – Centrafrique – Congo – Gabon – Guinée Equatoriale – République Démocratique du Congo – São Tomé et Príncipe – Tchad

© DG Trésor

N°15 – octobre 2019

SOMMAIRE

REGION

L'activité bancaire au sein de la CEMAC a bien résisté à la crise des matières premières de 2014, mais la dégradation de la qualité des bilans est un frein supplémentaire au développement du crédit en particulier à destination du secteur privé.....2

La croissance à deux chiffres des activités du *mobile money* en Afrique centrale annonce un rattrapage rapide du retard que la région accuse sur le reste des pays d'Afrique subsaharienne.....4

Transferts internationaux : vers un retour à la normale ?.....6

CAMEROUN

Les déboires de la Sonara font peser un risque supplémentaire sur un système bancaire déjà fragile.8

CONGO

Les effets de la nouvelle réglementation de change sur l'activité des banques et des opérateurs économiques du Congo-Brazzaville.....9

GABON

Le secteur bancaire au Gabon.....10

RDC

Incertitudes macroéconomiques.....12

TCHAD

La crise a affecté la bonne santé du système bancaire tchadien, à travers son exposition souveraine.....13

FOCUS STATISTIQUE

Secteur bancaire de la CEMAC. Principaux indicateurs à fin juillet 2019.....15

EDITO

Les banques de la CEMAC sont dans une situation un peu particulière. Dans une zone qui vient de traverser une période de crise, elles sont plutôt, dans l'ensemble, en bonne santé. Dans une économie où les grands acteurs sont souvent étrangers, les banques les plus importantes sont soit originaires de la sous-région, soit panafricaines. Et alors qu'on entend souvent tel ou tel regretter le manque de dynamisme économique, elles opèrent dans un environnement qui se transforme à grande vitesse : le développement des solutions « mobile money » ne sont pas spécifiques à l'Afrique centrale, qui est en retard par rapport à d'autres régions du continent, mais le changement en cours n'en est pas moins extrêmement rapide. Au demeurant, le fait que les banques soient profitables n'est peut-être pas sans lien avec l'intérêt manifesté par les nouveaux acteurs (cf. Gabon). Mais rien de tout ceci n'empêche que le secteur bancaire soit également étroitement associé aux difficultés des entreprises de la sous-région. Les profits se sont maintenus, mais les créances en souffrance ont fortement augmenté, de manière qui pèse sur la qualité des bilans, et qui contribue à freiner le développement du crédit au secteur privé. Le raisonnement est un peu circulaire : sans crédit, les entreprises ne peuvent pas se développer, générer des profits, justifier un comportement plus accommodant de leurs banquiers. Mais on est au cœur d'une des questions importantes pour l'avenir. Surliquidité et faible bancarisation sont probablement deux faces d'un même problème, et les banques n'ont pas seules la solution. Une bonne étude de Proparco¹ sur le financement des PME le montre bien : pour que les banques soient en mesure de prêter plus, elles ont besoin de données solides, un sujet qui est lui-même multiforme. Elles ont besoin aussi d'un environnement juridique fiable : difficile de développer le financement de l'immobilier, par exemple, si on n'est pas assuré de la valeur juridique de l'hypothèque. On en revient donc au même sujet : le « climat » des affaires, qui soulève des questions qui vont, même si la formule laisse penser le contraire, au cœur du fonctionnement des États de la région.

Pierre GRANDJOUAN
Chef du Service économique régional
pour l'Afrique centrale

¹ Proparco, 2019, « Financement des PME en Afrique : quoi de neuf ? », Revue Secteur privé & Développement, n°32, septembre.



REGION

L'activité bancaire au sein de la CEMAC a bien résisté à la crise des matières premières de 2014, mais la dégradation de la qualité des bilans est un frein supplémentaire au développement du crédit en particulier à destination du secteur privé

Si elle est rentable et a résisté à la crise des matières premières de 2014, l'activité bancaire de la CEMAC demeure limitée et morcelée en un grand nombre de petits acteurs, aux bilans désormais dégradés par la crise.

Les trois principaux systèmes bancaires de la CEMAC, le Cameroun (47 %), le Gabon (21 %) et le Congo (15 %), représentent plus de 80 % du bilan agrégé de la zone selon la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC). Le total des bilans des 51 banques implantées dans la zone ne s'élève qu'à 20 Mds USD soit moins que les 19 banques que compte l'Éthiopie (23 Mds USD) et huit fois moins que les 21 banques du Nigéria (166 Mds USD). Ainsi le secteur bancaire de la CEMAC est réduit, mais aussi émietté.

Parmi ces 51 banques, 19 sont à capitaux provenant de la CEMAC et sur les neuf banques les plus importantes de la CEMAC, c'est-à-dire classées comme systémiques par la COBAC, quatre sont des banques à capitaux majoritairement locaux (Afriland First Bank Cameroun, BGFI Bank Group, CCEI Bank Guinée équatoriale et Commercial Bank Tchad), trois sont des filiales de groupes panafricains (Société Commerciale de Banque Cameroun et BICEC à capitaux majoritairement marocains et Ecobank Transnational dont le siège est au Togo) et deux sont des filiales de banques étrangères non africaines : (Société générale Cameroun et Standard Chartered).

Ces banques ont plutôt bien résisté à la crise des matières premières de 2014 avec une activité qui s'est maintenue comme l'atteste des crédits et un produit net bancaire qui ont progressé sur la période 2014-2018 en moyenne annuelle de respectivement 4,5 % et 3,5 % par an. Quant aux résultats bruts, ils ont atteint leur plus bas niveau en 2016 mais ont retrouvé pour l'année 2018 leur niveau de 2012. Ils restent cependant très disparates d'une banque à l'autre. Le rendement moyen des actifs en 2018 au sein de la CEMAC est proche de 1,1 %. Ce rendement des banques de la CEMAC demeure de loin supérieur à celui des banques de la zone euro (0,4 %).

La crise a néanmoins entraîné une augmentation significative des créances en souffrance² (cf. graphique 1). Ces créances en souffrance sont pour partie la conséquence directe des retards de paiement des États envers les banques mais aussi envers les entreprises privées qui peinent en conséquence à assumer leur propres échéances de recouvrement auprès des banques. Ainsi, le taux de créances en souffrance sur l'ensemble des crédits a fortement progressé à partir de 2014 pour atteindre 21,3 % en décembre 2018. Le provisionnement associé à ces créances en souffrance a altéré les fonds propres des banques. A ce provisionnement, s'ajoute un nouveau règlement (COBAC R-2016/13), inspiré de la réforme de Bâle 3, qui renforce le niveau d'exigence quant à l'éligibilité des actifs composant les fonds propres de base (Tier 1). Ce nouveau règlement, mis en application en 2018, place les banques du Cameroun et de Guinée équatoriale à la limite des ratios de solvabilité autorisés par la BEAC et ne permet ainsi plus aux banques concernées de prêter davantage sans renforcement complémentaire de leurs fonds propres. La dynamique du crédit pourrait donc ralentir en conséquence de la progression de ces créances en souffrance.

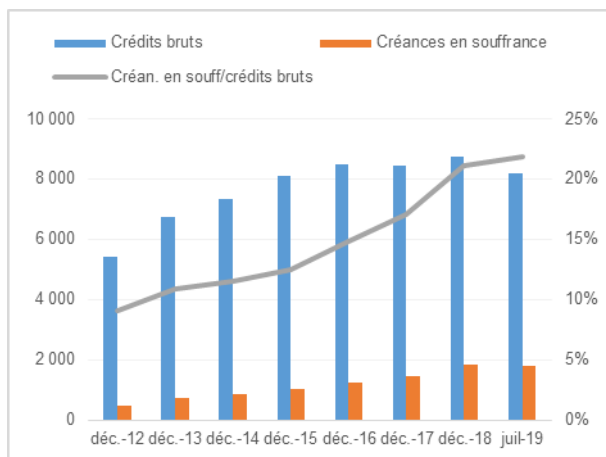
Un volume de crédit faible et qui s'oriente trop peu vers le secteur privé

Ainsi si les banques restent très rentables, le volume des crédits demeure faible dans l'ensemble et trop peu orienté vers le secteur privé pour bien financer l'économie. La dégradation des bilans pourrait affecter encore davantage cette dynamique.

² Les créances en souffrance sont composées des créances immobilisées (directes sur l'État ou garantie par ce dernier), impayées et douteuses (qui présente un risque de non recouvrement total ou partiel)

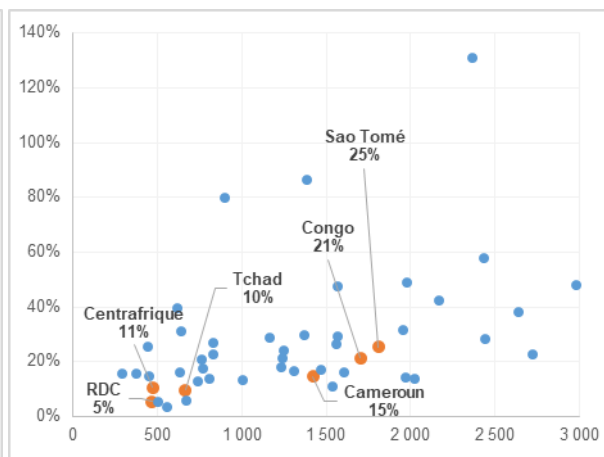


Graphique 1. Évolution des créances en souffrance (Mds FCFA et % des crédits)



Source : COBAC

Graphique 2. Crédit au secteur privé (% du PIB) dans les pays à faible revenu (<3 000 USD/hab)



Source : Banque mondiale (traitement SER)

Malgré une large part du crédit consacré au secteur privé (80 % en CEMAC en 2018 selon la COBAC), les banques restent fortement exposées au risque souverain : 14 % des crédits sont accordés aux États et aux entreprises publiques auxquels s'ajoute la détention de titres publics qui représente 22 % du bilan des banques en 2017 selon la Banque de France. Les banques ont depuis longtemps privilégié les crédits aux États ou aux agents économiques qui leur sont liés ainsi qu'aux crédits garantis par l'État. Cette stratégie est souvent amplifiée par le traitement préférentiel de ces actifs dans le cadre des règles de supervision bancaire et par la présence de l'État au capital des banques locales.

Il en résulte une situation où les acteurs privés peinent à trouver des financements. Le système bancaire de la CEMAC n'a toujours délivré que peu de crédit au secteur privé en comparaison avec d'autres pays en développement, en conséquence de l'étroitesse du système bancaire d'une part et de sa forte exposition au secteur public d'autre part. Ainsi, selon la Banque mondiale le niveau du crédit au secteur privé en pourcentage du PIB s'établit en 2018 à 21,4 % au Congo, 14,5 % au Cameroun, 10,7 % en République centrafricaine et 9,8 % au Tchad, tandis que la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne s'établit à 28,7 % et que des pays asiatiques de niveau de développement équivalent peuvent atteindre jusqu'à 80 % au Népal ou 85 % au Cambodge (cf. graphique).

En plus de cette forte exposition au risque souverain qui empiète sur le crédit au secteur privé, les banques souffrent également de la faiblesse du marché interbancaire qui ne permet pas de transferts efficaces des banques excédentaires vers les banques déficitaires de trésorerie. On observe ainsi, au niveau global, un excédent structurel de liquidité (la couverture des crédits par les dépôts s'établit à 143,1 % en juillet 2019), qui témoigne des difficultés de l'offre à rencontrer la demande, conséquence du faible niveau de confiance que s'accordent les banques entre elles à travers le marché interbancaire. Enfin, les banques de la CEMAC adoptent souvent des stratégies de financement traditionnelles au lieu de techniques financières, telles que la syndication, qui permettraient une meilleure diversification des risques, et ainsi un renforcement de leur exposition au secteur privé³.

Des difficultés de financement des petites et moyennes entreprises qui font l'objet de travaux de la BEAC

Le financement de l'économie et en particulier celui des petites et moyennes entreprises s'avère donc peu soutenu par le secteur bancaire. Une des principales difficultés tient aux taux effectifs pratiqués, qui apparaissent particulièrement élevés pour les petites et moyennes entreprises. Au second semestre 2018, ils s'élevaient selon la COBAC à 12,5 % pour les PME contre 8,4 % pour les grandes entreprises et 6,9 % pour les administrations. Les autres sources de financement que constituent les marchés financiers ne sont par ailleurs que très peu développées à l'image des deux places boursières de la CEMAC récemment fusionnées en bourse unifiée à Douala.

³ Banque de France, 2018, « Rapport annuel de la zone franc »



Des travaux sont en cours au sein de la BEAC pour renforcer le fléchage du crédit vers le secteur privé. Ces travaux consistent à réduire l'excédent structurel de liquidité, dynamiser les marchés interbancaires, et enfin à réformer le cadre de gestion du collatéral de sorte à ajuster de façon plus progressive la structure des actifs bancaires vers le secteur privé.

Au-delà de ces mesures inhérentes au système bancaire, l'amélioration nécessaire du climat des affaires, du cadre macroéconomique global ainsi que de l'environnement institutionnel et réglementaire restent des axes d'amélioration pour renforcer la confiance des créanciers entre eux d'une part et vis-à-vis des débiteurs d'autre part.

La BEAC s'est, dans ce cadre, déclarée déterminée à renforcer la transparence financière et à mettre rapidement en œuvre sa stratégie d'information financière, notamment : (i) un registre régional du crédit, une base de données régionale sur les bilans, et des bureaux d'information sur le crédit, accessibles aux institutions financières pour faciliter l'octroi et la gestion de crédits, et (ii) l'application stricte de l'obligation pour les institutions financières de publier leurs états financiers, ce qui devrait contribuer au développement du marché interbancaire.

Enfin, du côté de la demande, des initiatives visant à accompagner les entreprises afin de leur faciliter l'accès aux financements semblent également nécessaires. La Société générale Cameroun a inauguré en juillet 2019 une « maison des PME » à Douala afin de répondre à ce besoin. Cette maison s'adresse aux PME et aux très petites entreprises et propose, entre autres services, un accompagnement pluridisciplinaire par l'intermédiaire d'un réseau de partenaires permettant de structurer ou de perfectionner un *business model*, renforçant ainsi l'éligibilité des entreprises à un accompagnement financier. Ce dispositif original, également mis en place avec succès au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, est une première au Cameroun. Les attentes sont fortes et les premiers résultats dans le courant de l'année prochaine permettront d'apprécier l'efficacité de tels programmes.

La croissance à deux chiffres des activités du *mobile money* en Afrique centrale annonce un rattrapage rapide du retard que la région accuse sur le reste des pays d'Afrique subsaharienne

L'Afrique centrale en retard sur le *mobile money* mais le secteur est en fort développement

Selon la GSM Association, groupement mondial des opérateurs de téléphonie mobile, 26,8 Mds USD de transactions avaient été réalisées *via le mobile money* en Afrique subsaharienne en 2018, sur un total de 40,8 Mds USD dans le monde (hors Chine). Cette technologie, apparue au Kenya à la fin des années 2000, s'est développée de manière rapide mais inégale sur le continent.

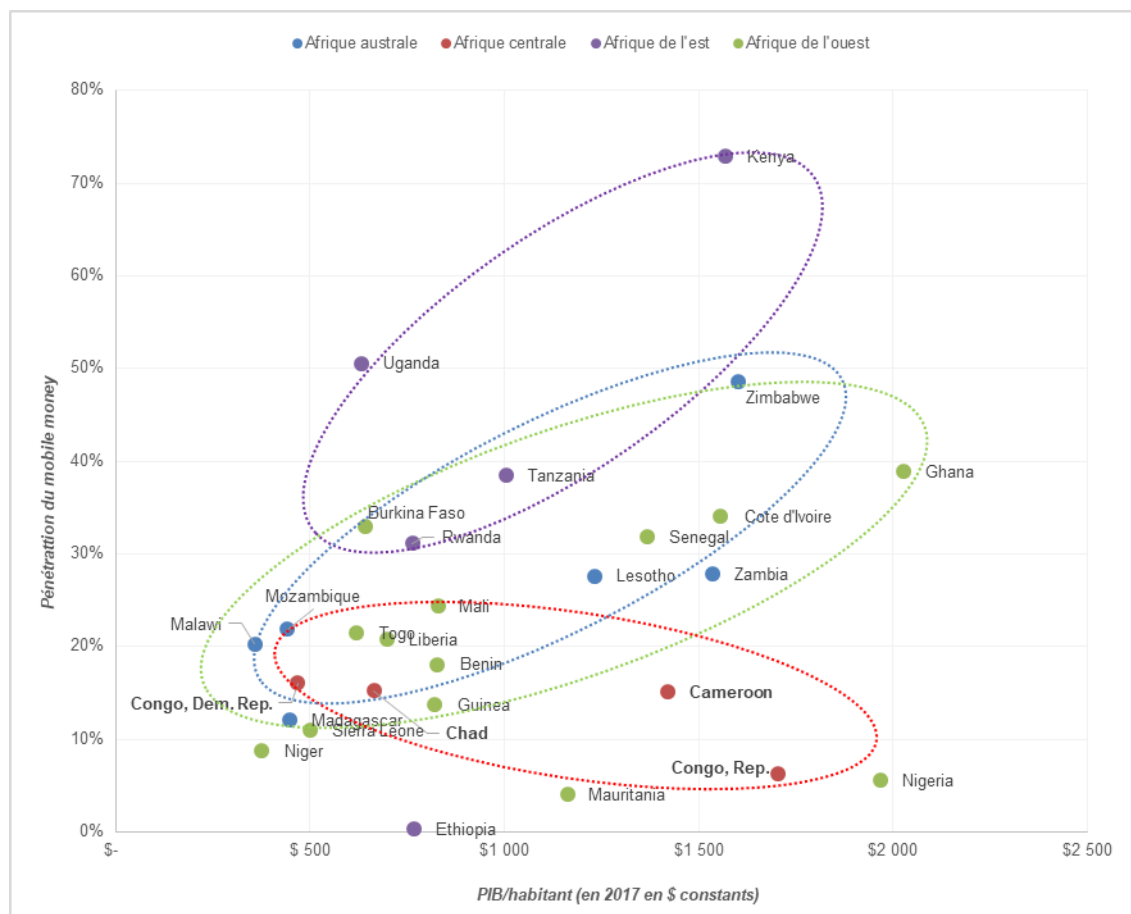
Si sa diffusion a été fulgurante en Afrique de l'Est et de l'Ouest, l'Afrique centrale affiche un certain retard. Ainsi, sur les 400 millions de comptes actifs en Afrique subsaharienne, moins d'un sur dix est localisé en Afrique centrale (CEMAC et RDC) alors que la sous-région compte pour 13 % de la population africaine. La pénétration de l'usage du *mobile money* a été particulièrement forte au Gabon (43 % de la population de plus de 15 ans possédait un compte en 2017 contre 6,7 % en 2014) mais reste encore limitée dans les autres pays de la région : 16 % de la population adulte en RDC en 2017, 15 % au Cameroun et au Tchad, et 6 % au Congo. A titre de comparaison, elle atteint 73% au Kenya.

La graphique 1 montre la pénétration du *mobile money* par pays en fonction de leur niveau de développement (approximé par le PIB par habitant). On constate que, pour des niveaux de développement similaires, les pays d'Afrique centrale accusent un retard de développement du *mobile money*. Ce sont les pays d'Afrique de l'Est qui ont vu le plus grand développement du *mobile money* (Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie), suivis dans l'ordre par les pays d'Afrique australe, puis ceux d'Afrique de l'Ouest (à l'exception notable du Nigéria).

Au niveau de la CEMAC, l'encours des dépôts de *mobile money* atteignait seulement 125 Mds FCFA en 2018. Ce chiffre est à mettre en rapport avec l'encours des dépôts bancaires des particuliers : au Cameroun, ils s'élevaient à 1 918 Mds FCFA, soit vingt fois plus que l'encours du *mobile money* (94 Mds FCFA).



Graphique 1. Pénétration du *mobile money* en fonction du PIB/habitant



Source : Findex

Pourtant, si les pays de la région accusent un certain retard dans le déploiement du service par rapport aux autres régions d'Afrique subsaharienne, le doublement annuel du nombre de transactions en volume comme en valeur depuis 2016 démontre l'intérêt des utilisateurs pour ces nouveaux usages. Le nombre de transactions financières en monnaie électronique est en effet passé de 300 millions en 2017 à 567 millions en 2018. En valeur, les transactions globales de *mobile money* qui s'élevaient à 4 512 Mds FCFA en 2017 ont dépassé 7 964 Mds FCFA à la fin de l'année 2018 dont 76 % au Cameroun et 18% au Gabon.

Principales explications à ce retard

Le retard de pénétration de la téléphonie mobile apparaît être une des principales explications au retard de l'Afrique centrale dans le déploiement du *mobile money*. Alors que le taux de pénétration de la téléphonie était de 72 % en moyenne pour l'Afrique subsaharienne en 2017 selon la Banque mondiale, il n'était que de 25 % en Centrafrique et de 43 % au Tchad et au Congo.

La taille réduite du marché a également pu être un facteur de moindre intérêt porté par les opérateurs expliquant la taille réduite du réseau de partenaires commerciaux des opérateurs.

La réglementation représente également une problématique majeure pour le développement de cette technologie. La question de la multiplicité des régulations de cette activité au croisement entre les services de téléphonies et l'activité bancaire se pose, mais en la matière, la zone CEMAC ne semble pas afficher un niveau de contrainte réglementaire plus important que dans les autres régions. Aucune taxe spécifique ne pèse sur l'activité. L'obligation pour les opérateurs de construire une offre en partenariat avec un établissement bancaire pouvait en ralentir le déploiement mais cette disposition, introduite en 2011, a été modifiée par la dernière réglementation parue en décembre 2018. La principale limite porte sur l'interdiction faite aux opérateurs de fournir un service de transferts internationaux. Seuls les transferts entrants sont aujourd'hui autorisés, mais les transferts sortants restent la prérogative des banques et des sociétés de transfert d'argent (Western Union,



MoneyGram, etc.). L'obligation de provisionner l'ensemble des fonds de monnaie électronique au sein d'une banque partenaire, maintenue dans la réglementation de 2018, répond à l'objectif de la BEAC de réguler l'émission de la monnaie d'une part et de garantir les dépôts d'autre part.

Enfin, les passerelles entre acteurs sont en cours de réalisation : Orange et MTN développent l'interopérabilité de leurs services à travers la plateforme Mowali, de même que Groupement interbancaire monétique de l'Afrique centrale (GIMAC). Cette interopérabilité, en réduisant les coûts et en facilitant le déploiement de services associés, pourrait rendre le service plus attractif. L'opérateur kenyan, M-pesa, exemple de succès, n'a pour sa part pas fait face à cette problématique, car il a déployé son service en position de quasi-monopole.

Un usage très concentré sur les transferts pour l'instant mais présentant des perspectives de développement intéressantes

Pour l'instant, le *mobile money* en Afrique centrale reste cantonné à des services simples. Ce sont surtout pour les transferts d'argent que le service est utilisé (18 % des opérations pour 28 % des montants, les dépôts et retraits d'espèces représentant respectivement 29 % et 24 % du montant des transactions). Ces activités sont favorisées par un vaste réseau de petites agences permettant les retraits et dépôts, plus développé que celui des agences de transfert traditionnelles, mais également par de moindres frais. Ces frais varient suivants les montants engagés, de 0,05 % à 1 % pour des transferts entre des comptes du même opérateur, de 0,8 % à 4 % pour des transferts vers des comptes mobile d'autres opérateurs, et de 0,55 % à 3 % pour des retraits en espèces.

De nouveaux services associés au *mobile money*, se sont développés au sein des pays de la CEMAC. Il est possible par exemple de payer à distance son abonnement à un service de télévision, ses factures d'eau et d'électricité, ses frais scolaires et universitaires, mais aussi ses taxes foncières. La plateforme permet également de recevoir les allocations familiales versées au Cameroun par la CNPS (Caisse nationale de prévoyance sociale) et de contracter une police d'assurance.

Le développement, encouragé par les nouvelles réglementations et par une plus large interopérabilité, pourrait donc se poursuivre pour se rapprocher de la situation kenyane. De nouveaux services financiers associés s'y sont développés tels que l'épargne et le crédit ou encore le lancement d'une plateforme électronique d'émission et d'achats de bons du Trésor. Le développement de l'offre de service auprès de partenaires plus variés (banques, tickets de transport, e-commerce...) catalyserait par ailleurs le déploiement du *mobile money*.

Ainsi, le *mobile money* se substitue partiellement à la détention d'un compte bancaire dans un contexte de faible bancarisation de la CEMAC. La part de la population adulte en Afrique centrale ayant utilisé un compte bancaire ou mobile durant les trois derniers mois est passée de 0 % en 2011 à 11 % en 2017, selon la Banque européenne d'investissement.

Enfin, il est à noter que le *mobile money* permet une plus grande inclusion financière des populations, reconnue comme facteur de sortie de la pauvreté et de croissance économique. De plus, l'exclusion financière est plus souvent subie par les femmes. Le *mobile money*, par sa capacité à proposer des services financiers à tous et jusque dans des zones rurales à condition de bénéficier d'un accès à la téléphonie mobile, permet de réduire les inégalités entre urbains et ruraux mais aussi les inégalités de genre.

Transferts internationaux : vers un retour à la normale ?

Face aux difficultés des opérateurs, la BEAC lâche du lest

La BEAC s'est engagée dans une réforme de la réglementation des changes. Celle-ci vise un triple objectif : (i) consacrer le rôle central de la BEAC dans la définition et l'application de la politique de change, (ii) préciser – et faire appliquer – les règles de rapatriement et de centralisation des réserves auprès de la BEAC et (iii) renforcer les procédures de contrôle et de *reporting* afin d'améliorer les pratiques en matière de lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme (LAB-FT).

L'application stricte de l'ancienne réglementation à partir du deuxième semestre 2018 et l'entrée en vigueur du nouveau texte en mars 2019 se sont traduites par des difficultés croissantes pour les agents économiques à réaliser des opérations en devises. Celles-ci ont été d'autant plus importantes que l'entrée en vigueur du nouveau cadre réglementaire s'est faite sans que les textes d'application n'aient été dévoilés. Dans un communiqué publié fin juillet, à la veille d'une réunion de concertation entre la BEAC, les ministres des



Finances de la zone, les organisations patronales et le secteur bancaire, le Groupement interpatronal du Cameroun (GICAM) avait une nouvelle fois fait part de sa préoccupation en raison de l'allongement des délais de traitement et de la hausse des commissions pratiquées par les banques.

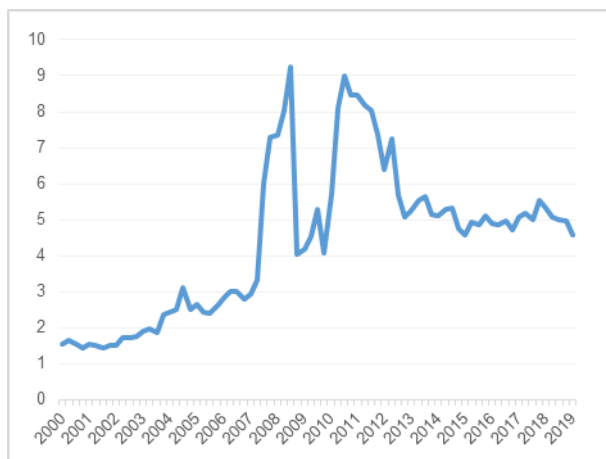
Face à l'ampleur des perturbations économiques occasionnées et aux inquiétudes exprimées par le secteur privé, le Conseil d'administration de la BEAC a jugé préférable d'infléchir sa politique. Le Gouverneur de la BEAC, M. Abbas Mahamat Tolli, a ainsi annoncé début juillet que les allocations de devises n'allaient plus être refusées aux banques qui détiennent suffisamment d'avoirs extérieurs pour réaliser les opérations en propre. Il s'agissait jusqu'alors du principal motif de refus : près des deux tiers des demandes étaient rejetées pour cette raison. Cette décision s'accompagne d'un assouplissement de la nouvelle réglementation des changes qui prévoyait initialement que l'intégralité des devises détenues par les banques commerciales devait être rétrocédée à la BEAC. Le taux de rétrocession a finalement été ramené à 70 % afin de permettre aux établissements de crédit de bénéficier d'un volant de devises et de garantir ainsi une plus grande fluidité des opérations.

L'intervention de la BEAC n'a apporté des résultats qu'en demi-teinte

Avant cette décision, la BEAC avait à de multiples reprises justifié l'emploi de la manière forte par l'importance des avoirs détenus à l'étranger par les opérateurs économiques en contravention de la réglementation des changes, qu'il s'agisse des entreprises ne rapatriant pas leurs recettes d'exportation ou des banques ne les rétrocédant pas à la Banque centrale. Selon les données publiées par la Banque des règlements internationaux, les dépôts détenus à l'étranger par les résidents de la CEMAC s'élevaient à environ 5,1 Mds USD à fin juin 2018 (cf. graphique 1). Les devises conservées par les banques commerciales représentaient pour leur part un montant de 1,4 Md USD selon la BEAC, à comparer avec les 5,3 Mds USD de réserves de change qui étaient centralisées à la Banque centrale à cette date (3 073 Mds FCFA).

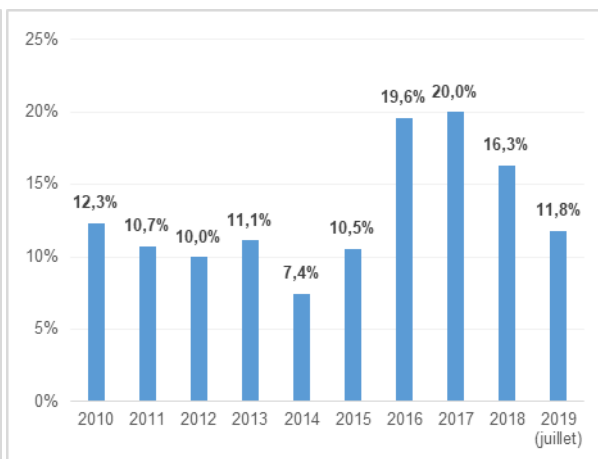
L'intervention de la BEAC répondait donc à un véritable problème, mais force est de constater que les résultats enregistrés jusqu'à présent n'ont été que mitigés. Certes, d'un côté, la part des réserves de change détenues par les banques commerciales a nettement diminué, passant de 20 % fin 2017 à 11,8 % en juillet 2019 (cf. graphique 2). Mais de l'autre, le niveau des dépôts détenus à l'étranger n'a que faiblement baissé : seulement 760 M USD ont été rapatriés entre le premier trimestre 2018 et le premier trimestre 2019, et plus de 4,5 Mds USD demeurent toujours logés dans des comptes domiciliés en dehors de la CEMAC.

Graphique 1. Dépôts détenus à l'étranger par des résidents de la CEMAC (Mds USD)



Source : Banque des règlements internationaux

Graphique 2. Part des avoirs extérieurs détenus par les banques commerciales



Source : BEAC (calculs SER)

Ces résultats décevants mettent en exergue une autre problématique : la divergence entre les dispositions de la réglementation des changes établie par la BEAC et celles des codes pétroliers ou miniers adoptés par les États. La plupart des pays de la CEMAC garantissent en effet aux opérateurs du secteur extractif la possibilité de détenir des comptes à l'étranger et d'y conserver leurs recettes d'exportation. La volonté de la BEAC de reprendre la main sur la politique de change a notamment pour objectif d'éviter que de telles divergences



n'apparaissent à l'avenir ; mais dans le cas présent, aucune issue satisfaisante pour l'ensemble des acteurs n'a encore pu être trouvée.

Des craintes d'une dévaluation injustifiées au regard de l'évolution des réserves de change

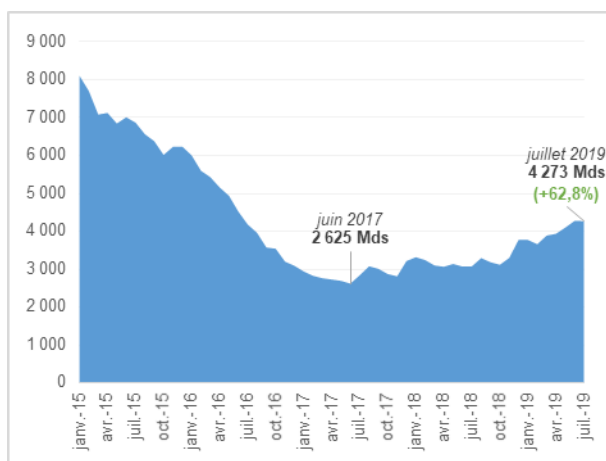
Outre les fortes perturbations économiques qu'elles ont engendrées, les difficultés rencontrées par de nombreuses entreprises pour réaliser des opérations en devises ont également ravivé les craintes d'une dévaluation du franc CFA. Celles-ci avaient ressurgi à la suite de la crise des matières premières de 2014 en raison de la chute des réserves de change qu'elle avait occasionné (-62 % entre 2014 et 2017).

Les données publiées par la BEAC montrent pourtant que, non seulement les réserves de change ne se sont pas réduites ces derniers mois mais que le rythme de reconstitution s'est au contraire accéléré (cf. graphique 3), ce qui atteste bien du fait que les problèmes de transferts ne sont en aucune façon le symptôme d'une raréfaction des devises. Les avoirs extérieurs détenus par la BEAC s'élevaient à 4 273 Mds FCFA à fin juillet 2019 (en hausse de 63 % par rapport aux 2 625 Mds FCFA enregistrés en juin 2017 au moment de la conclusion des programmes FMI).

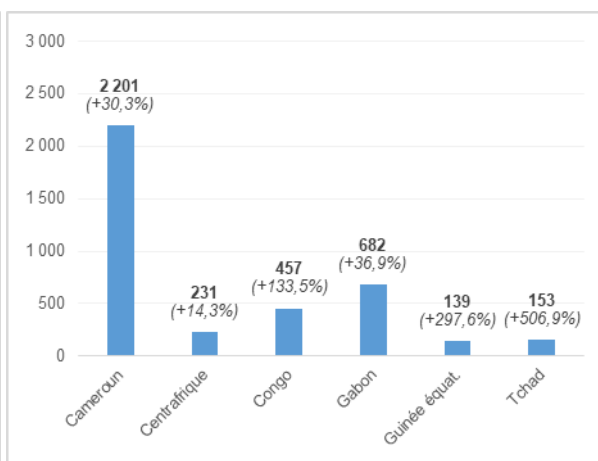
Ces chiffres, comparés à ceux observés à la veille de la dévaluation de 1994, montrent que les réserves de change atteignaient 165 Mds FCFA, soit 1,2 mois d'importations, contre 2,3 mois à mi-2017, au plus fort de la crise, et 2,8 mois environ à ce jour. L'inquiétude des acteurs économiques portant sur la dévaluation du franc CFA est donc infondée.

Rappelons enfin que la conclusion coordonnée de programmes entre les pays de la zone et le FMI a été décisive pour stabiliser la situation économique et monétaire de la CEMAC. La remontée du niveau des réserves coïncide avec la signature des programmes avec le Cameroun, le Gabon et le Tchad (juin 2017). La signature du programme avec le Congo (juillet 2019) et la perspective d'un aboutissement des négociations avec la Guinée équatoriale d'ici début 2020 sont autant de signaux qui laissent imaginer une poursuite de ce mouvement.

Graphique 3. Évolution des réserves de change de la CEMAC (Mds FCFA)



Graphique 4. Réserves de change par pays (Mds FCFA) à fin juil. 2019 et évolution sur un an



Source : BEAC

CAMEROUN

Les déboires de la SONARA font peser un risque supplémentaire sur un système bancaire déjà fragile

La Société Nationale de Raffinage (SONARA) a connu dans la nuit du 31 mai au 1er juin 2019 un incendie qui a ravagé quatre de ses treize unités de production, entraînant ainsi un arrêt de sa principale activité, le raffinage, pour au moins deux ans. L'entreprise sera cantonnée à l'importation de 80 % des carburants pour l'approvisionnement du marché local. Dans un communiqué publié à la suite de cet événement, la direction de la



société a déclaré un cas de force majeure et annoncé la suspension provisoire des engagements contractuels de la société, en attendant l'évaluation définitive des dégâts. Cette décision fait peser un risque sur l'équilibre du secteur bancaire camerounais, déjà fragilisé par les effets de la crise des matières premières et fortement exposé à la dette de la SONARA.

L'entreprise nationale de raffinage avait entamé en 2010 un vaste programme de modernisation de ses installations, pour faire passer sa production de 2,1 à 3,5 millions de tonnes. Le terme de la première phase du programme, initialement prévu en 2015 puis 2017, est finalement intervenu courant 2018. Cette phase avait été financée par des syndicats bancaires pour un montant de 270 Mds FCFA (contre un niveau initialement prévu à 140 Mds). En y ajoutant la dette à court terme, contractée pour régler ses fournisseurs, les engagements de la SONARA représenteraient au total un encours de 310 Mds FCFA à fin juin 2019. La BEAC estimait dans son dernier rapport de politique monétaire qu'un défaut de paiement sur cette dette ferait augmenter le taux de créances en souffrance de l'ensemble du secteur de près de trois points pour le porter à près de 20 %.

La forte exposition du système bancaire camerounais sur la SONARA a été rendue possible grâce à des dispositions de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) qui établit chaque année la liste des « entreprises de grand standing ou d'importance nationale ». Pour celles-ci, les quotités applicables sur leurs engagements sont réduites de moitié, portant ainsi la limite individuelle de division des risques à 90 % des fonds propres des banques prêteuses. La SONARA a figuré sur cette liste entre 2011 et 2017. Neuf banques seraient concernées par la dette de l'entreprise mais trois d'entre elles seraient plus particulièrement exposées (exposition supérieure à 40 Mds FCFA).

Le ministère des Finances a saisi la COBAC pour tenter d'obtenir un traitement différencié des créances dues par la SONARA. Les banques exigeraient une garantie de l'État qui les autoriserait selon la réglementation à ne pas provisionner ces créances en souffrance. Des discussions sont menées par ailleurs pour la restructuration de la dette à court terme de la SONARA. Une des pistes évoquées serait le rachat de ces créances par Afreximbank, qui créerait par ailleurs des lignes de crédit logées dans les banques locales pour continuer de financer l'entreprise.

Pour mémoire, la situation financière de la SONARA est mauvaise depuis quelques années. Au vue de ses états financiers, plusieurs banques de la place avaient progressivement réduit leur exposition sur celle-ci. L'entreprise avait accumulé des impayés chiffrés à 500 Mds FCFA en 2014 auprès de ses fournisseurs. L'accumulation de ces impayés découlait d'arriérés dus par l'État au titre de la subvention aux produits pétroliers. Fin 2013, la SONARA accusait 380 Mds d'arriérés de l'État dont 180 Mds de dettes titrisées. Pour résorber cette situation, des compensations portant sur des dettes fiscales de la société avaient été obtenues pour 165 Mds en 2013. L'État camerounais avait par ailleurs signé courant février 2015 avec un consortium de quatre banques, une convention de crédit-relais d'un montant de 143,5 Mds FCFA, pour apurer une partie de ses arriérés. En novembre 2015, il levait un Eurobond d'un montant de 750 M USD (environ 450 Mds FCFA) sur le marché international, dont une partie avait servi au remboursement de ce crédit-relais.

CONGO

Les effets de la nouvelle réglementation de change sur l'activité des banques et des opérateurs économiques du Congo-Brazzaville

À l'instar des autres pays de la CEMAC, le Congo a été fortement touché par la crise économique et financière causée par la chute drastique des cours du pétrole en 2014. Le Congo, qui avait connu une période de croissance soutenue (4,8 % en moyenne entre 2010 et 2015), a vu sa conjoncture économique se dégrader et le pays est entré en récession en 2016 (-2,8 % puis -3,1% en 2017). Cette crise a eu pour conséquences une aggravation du déficit de sa balance des paiements et une diminution considérable de ses réserves de change, alors que le pays représentait jusqu'alors un des principaux contributeurs aux réserves de la CEMAC.

Face à ces difficultés éprouvées par tous les pays de la CEMAC, la BEAC a résolu de procéder à une refonte de la réglementation des changes afin de garantir la stabilité extérieure de la monnaie (cf. *supra*). La BEAC se montre plus stricte envers les banques qui ne respectent pas la nouvelle réglementation. Selon la Direction nationale, le montant total des astreintes et pénalités infligées aux banques congolaises pour non-respect de la réglementation s'élève à près de 3 Mds FCFA depuis le début de l'année. Sur cet ensemble, l'importation de devises sans autorisation de la BEAC constitue le motif de sanctions le plus récurrent.



La BEAC a reporté au 1er décembre 2019 la mise en œuvre de la réforme afin de poursuivre ses discussions avec les entreprises du secteur extractif qui, pour la plupart, bénéficient de dérogations négociées avec les États pour la gestion de leurs comptes à l'étranger. Ces privilèges facilitent le paiement de leurs fournisseurs à l'étranger.

Les entreprises des secteurs pétrolier et minier sont particulièrement concernées par les dispositions qui interdisent aux entreprises résidentes d'ouvrir un compte en devises dans la CEMAC ou hors de la CEMAC et par l'obligation de rétrocéder leurs devises à la Banque centrale. Ces problématiques ont entre autres fait l'objet d'une réunion organisée en août à Yaoundé entre le Gouverneur de la BEAC et l'Union des patronats d'Afrique centrale qui compte en son sein l'union patronale congolaise Unicongo.

De manière générale, les entreprises espèrent une plus grande mobilisation des syndicats patronaux pour faire pression sur la BEAC. Dans cet élan, Unicongo et la Banque centrale se sont entretenus en octobre pour réfléchir aux solutions envisageables. L'Association des pétroliers du Congo rencontrera également la BEAC avant la fin de l'année.

Par ailleurs, les premiers résultats de la mise en œuvre de cette réforme font état d'une remontée des réserves de change. Les banques congolaises ont participé à cette amélioration en rapatriant environ 100 Mds FCFA à fin juin 2019 contre 18 Mds FCFA, sur la même période en 2018. Le pays s'inscrit dans la dynamique constatée au niveau régional puisqu'au niveau de la CEMAC, les banques ont rapatrié près de 1 376 Mds FCFA sur les cinq premiers mois de l'année, contre 605,2 Mds FCFA sur la même période de l'année précédente.

GABON

Le secteur bancaire au Gabon

Malgré un secteur informel important (estimé à 40 % du PIB), le taux de bancarisation au Gabon, de l'ordre de 30 %, est élevé comparé aux standards africains (10 % en moyenne). Jeune, comptant peu d'acteurs (sept banques commerciales), le secteur bancaire gabonais a pâti, comme les autres pans de l'économie gabonaise, de la crise de 2014. Dans ce contexte, le secteur bancaire, encore très sensible aux risques, reste frileux et les banques hésitent à accorder des crédits.

Le secteur bancaire gabonais est jeune et concentré autour d'un acteur dominant

Le secteur bancaire gabonais est jeune (la première activité bancaire du pays remonte aux années 1945) et dénombre peu d'acteurs : BGFI, BICIG, Orabank, Ecobank, Citibank Gabon, United Bank for Africa Gabon (UBA Gabon) et l'Union Gabonaise de Banque (UGB). Par ailleurs, trois établissements publics sont en liquidation : la Banque Gabonaise de Développement (BGD), la Banque Gabonaise de l'Habitat (BGH) et Poste Bank Gabon. Enfin, des établissements financiers sont aussi présents : Finatra (filiale de BGFI), Alios Finance, Bicig-Bail (filiale de BICIG).

Trois banques, BGFI Bank, BICIG et UGB, dominent le marché et concentrent plus de 75 % des emplois. BGFI Bank est le leader du marché suivi par la BICIG et UGB. Sur les 1 764 Mds FCFA de crédits en février 2019, BGFI Bank concentre 40 % des parts de marché, loin devant UGB (19 %), BICIG (19 %) et les quatre autres banques qui totalisent ensemble 22 %. Néanmoins, s'agissant du nombre de comptes ouverts dans les banques, la situation varie : UGB occupe la première place avec 36 % des comptes bancaires ouverts au Gabon, suivi de BICIG avec 28 %, Ecobank (12 %) et BGFI Bank qui ne revendique « que » 11 % des comptes.

Les banques gabonaises ont, en effet, adopté des stratégies différentes, chaque établissement semblant cibler un créneau précis. Ainsi, sur le segment des entreprises, BGFI domine le marché avec plus de 3 000 entreprises clientes et 47 % des parts de marché des dépôts des entreprises. Ecobank et UBA totalisent respectivement 3 900 et 1 650 entreprises clientes mais ne possède chacune que 4 % des parts de marché des dépôts des entreprises. Les deux banques sont effectivement plutôt tournées vers les petites entreprises qui ont des montants de dépôt moins élevés. Citibank se démarque avec un dépôt moyen par entreprises élevé, de 362 000 FCFA (55,5 M FCFA de dépôts en février 2019 pour 153 entreprises). Sa clientèle d'entreprises est en effet constituée majoritairement de grandes entreprises internationales issues du secteur pétrolier.

S'agissant des particuliers, en nombre de clients, UGB et BICIG dominent largement le marché avec



respectivement 111 000 et 103 000 clients particuliers et professionnels chacun sur les 312 000 que l'on compte au Gabon. Cependant, BGFI est leader du marché s'agissant des dépôts des particuliers (46 % des PDM) suivi par la BICIG (22 % des PDM) et UGB (22 % des PDM). BGFI Bank est en effet spécialisé dans les particuliers grands comptes alors que la BICIG et UGB accueillent des particuliers plus standards (essentiellement les fonctionnaires pour BICIG).

Un secteur rentable, en surliquidité, mais qui prête difficilement aux entreprises

Le secteur bancaire, en tant que marché concurrentiel, est peu compétitif. Il y a peu d'acteurs comparé à d'autres pays africains (28 en Côte d'Ivoire, 25 au Sénégal). Les banques affichent souvent de très bons résultats. UBA a, par exemple, vu son résultat net passer de 1,3 Md FCFA en 2017 à 3,5 Mds FCFA en 2018. Le bénéfice net après impôt de la BICIG a augmenté de 14,3 % en 2018. Le bilan agrégé des banques a progressé de 11 % entre le 31 mars 2018 et le 31 mars 2019, il s'établit actuellement à 2 688 Mds FCFA. Cette hausse est due à l'augmentation des capitaux permanents (+16,9 %) ainsi qu'à celle des dépôts (+11,5 %).

Le secteur bancaire gabonais se caractérise également par une situation de surliquidité avec un excédent de trésorerie s'élevant à 714 Mds FCFA (plus d'1 Md EUR) marquant ainsi une progression de 7,7 % entre avril 2018 et avril 2019. Outre l'effet du rapatriement des avoirs extérieurs dans le cadre de la mise en application de la nouvelle réglementation des changes, cet état est surtout le signe d'un secteur bancaire qui peine à trouver des entreprises et des projets à financer.

Ainsi, l'encours des crédits a augmenté de 3,2 % entre le 31 mars 2018 et le 31 mars 2019. Le montant des crédits accordés aux entreprises a quant à lui augmenté de 9,7 % sur la même période et représente 67,7 % du total des crédits. Il reste néanmoins difficile pour les banques de financer le secteur privé car les entreprises, lorsqu'elles sont déclarées, présentent des documents peu fiables et souvent incomplets. Par ailleurs, les taux des prêts proposés par les banques sont très élevés, de l'ordre de 15 %, et découragent bien souvent les particuliers et les entreprises d'en faire la demande. Néanmoins, au second semestre de 2018, la majorité des nouveaux crédits octroyés représente des crédits à court terme pour des entreprises privées. Les crédits octroyés aux administrations publiques ont diminué de 5,2 % au premier trimestre 2019. La couverture des crédits par les dépôts ne cesse d'augmenter, elle s'établissait à 158 % en février 2019 alors qu'elle était de 141 % en juillet 2018.

Les dépôts ont augmenté de 1,3 % entre le 31 décembre 2018 et le 30 avril 2019 (les dépôts des entreprises ont notamment augmenté de 4 %). Cette hausse s'explique par la nouvelle réglementation des changes qui oblige les entreprises à rapatrier leurs avoirs extérieurs. De fait, cette mesure a contribué à compenser l'application d'une recommandation du FMI concernant la mise en place d'un compte unique du Trésor devant conduire à la fermeture des comptes de l'État dans les banques commerciales.

Un secteur en mutation

Depuis les années 2000, l'actionnariat des banques gabonaises s'est diversifié avec l'arrivée d'acteurs régionaux et le retrait progressif des banques françaises. En effet, dans le sillage de la montée en puissance du secteur pétrolier (années 1970), les banques françaises étaient, traditionnellement, les principaux investisseurs étrangers dans le secteur bancaire gabonais (Crédit Lyonnais puis Crédit Agricole chez UGB, Parisbas qui deviendra BGFI, Banque Gabonaise et Française Internationale). On observe toutefois, depuis les années 2000, l'arrivée d'autres acteurs internationaux : UGB est désormais détenue par le groupe Attijariwafa bank, 6ème banque africaine détenue par la holding de la famille royale du Maroc. Citibank Gabon est quant à elle rattachée à la banque américaine Citibank. UBA (Nigéria), Ecobank et Orabank, banques d'origine togolaise, complètent ce panorama international. La cession en cours des parts de BNPP dans BICIG marquerait, pour la première fois, l'absence de banques françaises au Gabon.

Autre tendance de fond, l'essor rapide de la finance mobile en fait une alternative au secteur bancaire traditionnel qui a bancarisé une partie importante de la population. Les banques étant très concentrées dans les centres urbains de Libreville, Port-Gentil et Franceville, les institutions financières traditionnelles n'ont pas réussi à toucher la clientèle à faible revenu, en particulier des zones les plus éloignées. Grâce à la large couverture téléphonique (taux de pénétration de 195 %) ainsi qu'à sa facilité d'utilisation, la finance mobile a touché des populations éloignées et fragiles, des commerçants et des salariés. La valeur totale des transactions sur le *mobile money* a connu au Gabon une progression fulgurante en très peu de temps, concurrençant les banques traditionnelles en pratiquant des tarifs agressifs face à des banques commerciales peu soumises à la concurrence et profitant de marges élevées. Le mode de rémunération de chaque société de finance mobile varie en fonction des accords avec les partenaires commerciaux. Ainsi, une commission sur les opérations de



retrait/transfert (prélevée aux clients) et sur les règlements de factures (prélevée aux partenaires) peut être prise par l'opérateur.

RDC

Incertitudes macroéconomiques

Alors que la composition du Gouvernement de coalition a finalement été annoncée, le 26 août, huit mois après les élections générales de décembre 2018, les nuages s'accumulent au plan macroéconomique. La baisse des cours du cuivre et du cobalt qui se poursuit dégrade les perspectives de croissance du pays, très vulnérable à un « choc » sur les matières premières. Ces derniers mois, le rythme d'exécution des dépenses publiques a été régulièrement supérieur aux crédits votés. Il pourrait déboucher sur des tensions de trésorerie pour les finances de l'État. La faiblesse des réserves de change obère la capacité de réaction de l'État en défense de la monnaie.

La baisse des cours du cuivre et du cobalt s'est poursuivie ces derniers mois

Un double mouvement de baisse des cours et des volumes

La chute des cours du cobalt s'est confirmée de façon continue ces derniers mois, ceux-ci étant divisés par trois entre le pic atteint en mars 2018 (95 000 USD/t) et les cours actuels (26 000 USD/t) ; celle du cuivre a également connu une baisse par paliers de 6 500 USD/t en février à la barre symbolique des 6 000 USD/t au début de l'été. Fin août et début septembre, les cours mondiaux du cuivre étaient à 5 600 USD/t. Concernant les volumes de production, sur les six premiers mois de l'année, la production restait en progression (+3 % pour le cobalt et +11 % pour le cuivre). Les perspectives sont plus contrastées. Plusieurs très importants projets miniers sont en cours (Projet Kamoakakula d'Ivanhoé), projet de mine d'étain d'Alphamin. A l'inverse d'importantes mines indiquaient envisager une réduction de leur activité ou être dans le rouge (Mine de Tenke Fungurumé). Glencore, l'un des principaux producteurs de cobalt en RDC, qui disposerait actuellement d'un important stock d'inventures de cobalt (10 000 tonnes), a d'ores et déjà rendue publique sa décision de geler la production de sa mine de Mutanda. Ce probable tassement de la croissance de l'offre minière intervient dans un contexte de tension entre les grands opérateurs miniers et l'État à propos de l'entrée en vigueur du Code minier mais également d'incertitudes sur la demande chinoise.

Un impact direct sur les recettes de l'État

Le régime fiscal applicable à l'industrie minière prévoit un paiement par tranche des taxes dues en 2019, sur la base des revenus de l'année 2018. Au cours actuel du cobalt, les paiements effectués par les miniers sous la forme d'avance devraient, par conséquent, être bien inférieurs et donc se traduire par des crédits d'impôts, c'est-à-dire par autant de rentrées fiscales en moins pour l'État en 2020. Pour mémoire, les recettes fiscales minières ont représenté 37 % des recettes de l'État soit 1,6 Mds USD en 2018. Les recettes de l'État, très dépendantes des performances du secteur minier, diminueraient mécaniquement, alors même que les avances sur recettes fiscales consenties par les grandes compagnies minières au titre de leurs impôts ont déjà épuisé une grande part des marges de manœuvre de l'État et que les réserves de changes restent faibles (inférieures à un mois d'importations).

L'accroissement des dépenses a-t-il mis un terme à l'orthodoxie budgétaire ?

La période de transition politique a été peu favorable à l'équilibre budgétaire

Le Comité de politique monétaire du 23 août 2019 attirait l'attention du Gouvernement sur l'impact probable de différentes dépenses risquant de remettre en cause l'équilibre budgétaire, en particulier : le coût de la session extraordinaire du parlement, les frais d'installation du nouveau gouvernement et le coût de la rentrée scolaire auquel on peut ajouter la forte augmentation du budget de la Présidence et des dépenses liées au programme des 100 jours, engagées en dehors de toute orthodoxie procédurale. Les finances publiques ont connu deux mois de déficit à la fin du premier semestre d'un montant de 153 M USD. Ce déficit aurait, selon Banque centrale du Congo (BCC), été ramené à 103 M USD en août, pour à nouveau se creuser en septembre. Cette situation fragilise la politique d'équilibre budgétaire qui ne semble cependant pas avoir officiellement été remise en cause à ce stade.

La situation budgétaire de ces derniers mois a été loin d'être transparente du fait de la période de transition au



plan politique. Alors que le Gouvernement en place se contentait, en théorie, d'expédier les affaires courantes, le programme des 100 jours du nouveau Président a été un prétexte à des dérogations répétées au respect de la chaîne des dépenses. Fin août, l'ANR (l'agence nationale des renseignements) rendait publique une demande d'audit à l'IGF de « tous les décaissements de fonds du Trésor public en faveur de tous les ministères depuis l'investiture du Président Tshisekedi ».

D'autres annonces comme la gratuité de l'enseignement, voulue par le Président Tshisekedi, n'apparaissent à priori pas soutenables par le seul budget de l'État. Selon une annonce lors de son déplacement en Belgique, le coût global pour assurer la gratuité du primaire s'élèverait à 2,6 Mds USD par an. Or l'annonce par la Banque mondiale, d'une prise en charge des enseignants ne couvrira pas l'ensemble de telle dépense, mais la BAD devrait également contribuer.

Un dérapage des dépenses publiques

Concernant les dépenses, et selon l'administration du budget, 94 % des crédits annuels votés pour le fonctionnement des ministères auraient, d'ores et déjà, été engagés et liquidés ce qui risque de créer des tensions de trésorerie pour le nouveau gouvernement. Cette administration constate que la Présidence de la République aurait d'ores et déjà consommé la totalité de ses crédits annuels.

Concernant les « dépenses urgentes », 389 M USD avaient été liquidés à la fin juin par le Trésor public. Cette procédure court-circuite la chaîne des dépenses ordinaires qui impose le respect d'une procédure passant par l'engagement, la liquidation, l'ordonnancement et le paiement. Ces dépenses, non provisionnées dans la loi de finances de 2019, représentent 18,5 % des dépenses publiques.

En revanche, concernant le service de la dette, sur les six premiers mois de l'année, le Trésor n'aurait payé que 5,7 M USD au titre de la dette publique intérieure, soit un taux d'exécution très faible de 13,3 %. Les arriérés devraient s'être à nouveau creusés. Le remboursement de la dette intérieure (principalement les dettes de l'État aux entreprises) représente la principale variable d'ajustement pour limiter les dépenses.

Vers une dégradation de la situation macroéconomique ?

Si la baisse des cours du cuivre et du cobalt, enregistrée depuis le début de l'année, venait à se confirmer, une dégradation de la situation macroéconomique serait prévisible d'autant plus qu'une baisse des volumes serait également constatée les prochains mois, sous l'effet d'un ralentissement de la demande chinoise.

Un scénario de crise dans les prochains mois ne peut donc être exclu, comme en 2017. L'hyper dépendance aux matières premières qui représentent 90 % des exportations et la trop faible diversification de l'économie congolaise la rend très vulnérable aux chocs exogènes. La baisse des exportations minières fragilisera à la fois les recettes fiscales et la balance des paiements. La faiblesse des réserves de changes (deux à trois semaines d'importations) reste un handicap majeur pour le pays tout autant que le système des avances sur recettes minières qui représente un risque pour l'équilibre budgétaire en cas de retournement de conjoncture.

TCHAD

La crise a affecté la bonne santé du système bancaire tchadien, à travers son exposition souveraine

Le secteur bancaire tchadien a été doublement affecté par la crise des matières premières de 2014 : d'une part, de manière directe, du fait de l'exposition des banques à l'État et d'autre part, de manière indirecte, par l'exposition du secteur privé sur l'État qui a fragilisé la situation financière de nombreuses entreprises.

La baisse des recettes pétrolières a augmenté l'exposition du secteur bancaire sur l'État et ses démembrements

La chute brutale des cours du pétrole en 2014 a eu un effet considérable sur les finances publiques tchadiennes : entre 2013 et 2017, le Tchad a accusé une baisse de 73 % de ses recettes pétrolières. Compte tenu de la dépendance du budget au secteur pétrolier, les recettes totales ont chuté de 36 %.

Dans ce contexte, l'État s'est fortement endetté auprès du secteur bancaire afin de maintenir autant que possible son niveau de ressources. La dette domestique du gouvernement central envers le secteur bancaire est



ainsi passée de 5,6 % en 2014 à 11,2 % du PIB non pétrolier en 2018. Deux tiers de cette dette a été contractée auprès du secteur bancaire local, et principalement auprès de quatre banques. Parmi elles, la Commercial Bank Tchad (CBT) et la Banque Commerciale du Chari (BCC) détiennent 45 % des actifs et 40 % des titres publics. L'exposition de ces banques sur l'État a augmenté leur niveau de risque, réduisant ainsi leurs marges de manœuvre pour le crédit à l'économie. Mais l'État est lui-même exposé à des risques supplémentaires puisque ces deux banques sont des banques publiques. Un plan de réorganisation, sur la base d'un audit, est en cours d'élaboration et pourrait préconiser la recapitalisation de ces deux banques.

Outre l'augmentation de l'exposition du système bancaire au risque souverain, la crise a conduit à une baisse sensible du niveau des dépôts bancaires. Les dépôts du gouvernement central, qui représentent 16 % du total des dépôts, ont diminué de 11 % entre 2016 et 2018. En outre, le gouvernement a procédé à des *roll-overs* des titres détenus par les banques, ce qui a constitué une source de revenus pour elle, mais a posé d'importants problèmes de trésorerie qui les ont obligées à se refinancer auprès de la BEAC.

La baisse des dépenses publiques a rendu le secteur privé atone, et dégradé la qualité du portefeuille des banques

Le secteur privé souffre des importants arriérés accumulés par l'État depuis le déclenchement de la crise. Le stock reconnu représente environ 3,2 % du PIB, mais le stock total est bien plus élevé (certaines estimations avancent le chiffre de 16 % du PIB) et fait actuellement l'objet d'un audit. Dans ce contexte, plusieurs entreprises se sont retrouvées en difficultés pour honorer leurs engagements auprès des banques.

Le ralentissement économique⁴ et les coupes drastiques dans les dépenses publiques ont accentué les pressions sur le secteur bancaire. La masse salariale effective a ainsi baissé de plus de 15 % entre 2017 et 2018, réduisant la consommation des particuliers, et notamment des fonctionnaires, une des seules catégories de la population qui a accès aux services de bancarisation.

La qualité du portefeuille s'en est largement ressentie. Le taux de prêts non performants a atteint 31,4 % des prêts accordés par le secteur bancaire en 2018 contre 12 % en 2014.

Une situation précaire dont l'amélioration nécessite des actions rapides

Les perspectives de croissance des recettes pétrolières à moyen terme, qui devraient passer de 335 Mds FCFA en 2018 à 517 Mds FCFA en 2021 (+54 %) pourraient favoriser l'apurement des arriérés de l'État et la relance de l'activité. Toutefois, le Tchad reste toujours aussi dépendant de la ressource pétrolière et il demeure donc vulnérable à un nouveau choc externe.

Le secteur bancaire attend beaucoup du redressement de la filière cotonnière, prévu pour 2020, et qui devrait tirer la croissance non-pétrolière. Alors que la production de coton-graine s'est établie à 16 000 tonnes en 2019, elle devrait passer à 125 000 tonnes en 2020 grâce au retour à la culture du coton pour 235 000 producteurs. Les prévisions de croissance du PIB non-pétrolier sont de 3 % pour 2020. Les recettes non-pétrolières de l'État devraient ainsi augmenter plus rapidement que les recettes pétrolières entre 2018 et 2019, avec une hausse de 54 Mds FCFA (+13 %).

La restructuration des deux banques publiques en train d'être auditées est essentielle pour maintenir la stabilité du système bancaire tchadien. En outre, la finalisation de l'audit des arriérés intérieurs doit conduire à l'élaboration d'une stratégie d'apurement d'ici la fin de l'année. Elle devrait permettre non seulement au secteur privé, et plus spécifiquement aux banques, de retrouver de la visibilité sur les échéances de remboursement de leurs créances, et ainsi de favoriser la confiance du secteur privé, mais aussi à l'État d'amorcer les remboursements d'impayés, après priorisation selon l'efficacité. L'adoption de cette stratégie revêt donc un caractère urgent (l'atteinte du repère structurel était initialement prévue pour octobre 2018 dans le programme FMI).

⁴ Le PIB non-pétrolier s'est réduit de 4 % entre 2015 et 2018.


FOCUS STATISTIQUE
Secteur bancaire de la CEMAC. Principaux indicateurs à fin juillet 2019

	CEMAC		Cameroun		Centrafrique		Congo	
	Mds FCFA	Var. annuelle	Mds FCFA	Var. annuelle	Mds FCFA	Var. annuelle	Mds FCFA	Var. annuelle
Dépôts	10 344	6,3%	4 770	9,4%	183	4,5%	1 280	6,5%
Crédits bruts	8 211	-3,3%	3 667	2,0%	153	3,6%	1 178	-3,4%
Créances en souffrance	1 799	24,3%	590	12,0%	34	-2,6%	308	16,6%
Créances en souffrance (% crédits brut)	21,9%	4,9	16,1%	1,4	22,3%	-1,4	26,2%	4,5
Provisions sur créances en souffrance	54,8%	-9,2	75,6%	1,9	83,9%	-6,4	38,3%	3,4
Couverture des crédits par les dépôts	126,0%	11,3	130,1%	8,9	119,6%	1,1	108,7%	10,0
Trésorerie	3 835	39,2%	1 793	40,8%	66	-10,1%	281	103,2%
Fonds propres agrégés (*)	930	15,8%	272	24,2%	42	7,7%	240	0,8%
Total bilan	13 931	6,3%	6 064	9,7%	261	4,3%	1 896	3,7%

	Gabon		Guinée équatoriale		Tchad	
	Mds FCFA	Var. annuelle	Mds FCFA	Var. annuelle	Mds FCFA	Var. annuelle
Dépôts	2 076	-0,1%	1 216	-4,2%	819	25,8%
Crédits bruts	1 497	-5,6%	986	-21,5%	731	6,2%
Créances en souffrance	200	-16,9%	464	31,6%	203	-3,1%
Créances en souffrance (% crédits brut)	13,4%	-1,8	47,0%	19,0	27,8%	-2,7
Provisions sur créances en souffrance	57,5%	-7,4	35,8%	-6,4	55,1%	3,3
Couverture des crédits par les dépôts	138,6%	7,5	123,3%	22,2	112,1%	17,5
Trésorerie	844	7,7%	610	60,3%	240	126,4%
Fonds propres agrégés (*)	235	102,6%	65	-30,1%	76	-22,4%
Total bilan	2 666	3,2%	1 778	0,1%	1 267	11,7%

(*) Variation entre décembre 2017 et juillet 2019

Source : BEAC

Copyright

 Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Chef du Service Economique Régional (adresser les demandes à yaounde@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : Service Economique Régional de Yaoundé, Service Economique de Libreville, Service Economique de Brazzaville et Service Economique de Kinshasa

Adresse : BP. 102 Plateau Atemengue – Yaoundé Cameroun

Rédigée par : Service Economique Régional et correspondants

Revue par : Pierre GRANDJOUAN

Version du
Version originale du